

# SOMMAIRE

Présentation de vos interlocuteurs

Le rapport moral du Président

Le rapport d'activité 2010/2011

Le rapport financier

Le rapport général du commissaire aux comptes

Les comptes annuels au 30 juin 2010

Les comptes de résultat au 30 juin 2010 : fonctionnement et dégâts

L'annexe aux états financiers

Le rapport spécial du commissaire aux comptes

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 17 avril 2010

Les budgets 2011/2012 par activité

Les résolutions mises au vote

Proposition pour vos cotisations 2011/2012



# PRESENTATION DE VOS INTERLOCUTEURS

- saison 2010/2011 -

# Le Bureau

M. Pascal SECULA Président
 M. Jean-Marc BELIN Vice-président
 M. Michel CHALUMEAU Vice-président
 M. Michel MONOT Secrétaire Fédéral

• M. Dominique RIGAUD Trésorier

• M. Jean-Philippe SANZ Trésorier-adjoint

# Les Administrateurs

• M. Jean-Marc BELIN

• M. Jacques BIJARD

M. Michel CHALUMEAU

• Mme Caroline DUBARD

• M. Alain GENELOT

• M. Gabriel HENNEQUIN

• M. Michel JACQUINOT

• M. Yves LAMBERT

• M. Didier LEPINE

• M. Daniel LOISELET

M. Michel MONOT

• M. Dominique NAULOT

• M. Dominique RIGAUD

• M. Jean-Philippe SANZ

• M. Pascal SECULA

# Les Permanents fédéraux

• M. Fabrice AUBERT

• Mme Isabelle AJANOVIC

• Mlle Virginie JAILLY (CDD)

• Mlle Céline SIMON

• Mlle Julia VEILLET, en remplacement de Mme Helena HINGER (congés maternité)

• Mme Fanny BUERICK

Mme Martine BONTEMPS

M. Jean-Luc JOBLIN

• M. Julien LECLERC

• M. Julien SERE

• M. Florent JOLY

• Mlle Rachel DELAFOSSE

• M. Stéphane JAILLY

M. Cyril PARDON

Directeur

Responsable Comptable / Régisseur

Secrétaire polyvalente

Secrétaire polyvalente – Hôtesse d'accueil

Secrétaire polyvalente - Aide-comptable

Assistante

Opératrice de saisie - Secrétaire polyvalente

Opératrice de saisie - Secrétaire polyvalente

Référent Grand Gibier / Dégâts de gibiers

Technicien Cynégétique

Technicien Cynégétique

Agent Technique / Prévention dégâts

Technicienne – Secrétaire Technique

Référent Petits Gibiers / Formations

Agent Technique Petits Gibiers

# RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Nous voici au terme de notre année 2010/2011.

Comme chaque année, permettez moi de commencer par le bilan cynégétique, car même si la pression autour du monde de la chasse est de plus en plus forte pour diverses raisons, n'oublions pas que notre plaisir est avant tout de nous retrouver seul ou entre amis, sur le terrain, avec nos chiens.

L'espèce Grands Cervidés, avec près de 1.300 réalisations (plus de 20% de différence par rapport à l'année dernière) et un taux de réalisation supérieur à 82%, se porte bien, malheureusement trop bien sur certains secteurs ; des réalisations proches de 100% sur de nombreux territoires le confirment.

Le chevreuil, cette année, dépasse la barre des 10.000 réalisations, confirmant là aussi la progression des populations.

Pour l'espèce sanglier, 2010/2011 est une année record avec près de 15.800 prélèvements. C'est plus de 2.400 prélèvements de plus que l'an passé.

Le défi que je vous ai lancé en début de saison via "Chasseur de Côte-d'Or" a été quasiment réalisé ; je vous en remercie.

Nous avons pour habitude et certitude de dire que la première action de prévention – et la plus efficace pour baisser les dégâts de gibiers – est le niveau de prélèvements.

Avec plus de 27.000 réalisations des 3 espèces confondues soumises au Plan de Chasse, les chasseurs de la Côte-d'Or sont en action.

Force est de constater que cela ne suffit pas car depuis 3 années les volumes dégâts ne baissent pas, se maintenant aux alentours de 170.000 quintaux, et cela, malgré les 900 km de clôtures installés cette année grâce à la bonne volonté et entente de certains chasseurs et agriculteurs.

Il est donc indispensable de maintenir, voire d'augmenter pour certains territoires le niveau de prélèvements pour 2011/2012.

Le fait est qu'un nouveau paramètre a surgi au cours de cette année : l'explosion du prix des denrées agricoles ; cela représente en moyenne 60% de hausse sur l'ensemble de la production par rapport aux 2 dernières saisons.

La traduction dans les comptes arrêtés au 30 juin 2011 ferait apparaître un déficit pour les dégâts supérieur à 1 million d'uro.

Ces comptes vous seront présentés lors de notre Assemblée Générale de 2012. N'oubliez pas que nous fonctionnons avec plus d'un an de décalage entre le budget et le bilan comptable.

Je vous rassure, votre Fédération n'est pas en cessation de paiement grâce aux réserves constituées au cours de ces six dernières années.

Les fonds propres de votre association étant supérieurs, au 30 juin 2010, à 2,3 millions d' uro avant affectation du résultat.

Mais vous le comprendrez, compte tenu du niveau record des populations de gibiers, du volume "quintaux" des dégâts stabilisé à 170.000 quintaux, et du prix des denrées agricoles, qui est lui aussi à un niveau record, nous sommes dans l'obligation de voter un budget hautement responsable cette année!

Tout cela ne doit pas nous faire oublier le Petit Gibier.

Comme annoncé l'an passé, nous avons procédé au recrutement d'un Agent Fédéral chargé d'accompagner les Sociétés à travers les 7 GIC couvrant plus de 18.000 hectares.

Un GIC, après cinq années de travail et de persévérance a pu commencer à prélever, juste récompense des efforts fournis. D'autres GIC sont en bonne voie de réussite.

Nous allons cette année, lancer un appel à projet pour la Perdrix Rouge avec les chasseurs des alentours de la Côte Viticole.

N'hésitez pas à entrer en contact avec nos services.

Concernant les oiseaux de passage la migration a été bonne et même très bonne pour le gibier d'eau.

La bécasse a souffert de la mauvaise reproduction due à la sécheresse en Russie et, les effectifs hivernants ont été naturellement en nette baisse. Votre Fédération a su réagir à cet accident de reproduction en demandant la réduction d'un tiers du prélèvement autorisé.

Lors de nos 6 réunions de secteurs ou nous avons rencontré environ 900 chasseurs, tous ces points ont été évoqués et débattus.

Je ne peux malheureusement pas clore ce rapport moral sans revenir sur la tragédie du 9 ianvier dernier.

Lors d'une battue le long de l'autoroute, un automobiliste est mort, touché à la tête d'une balle.

La Fédération des Chasseurs de la Côte-d'Or s'est constituée partie civile dans cette affaire afin d'avoir accès au dossier et ainsi connaître les circonstances exactes de cet accident. En matière de sécurité et de formation, rien n'est définitivement acquis ; soyons-en conscients.

Je vous invite donc tous à découvrir la nouvelle brochure spécialement dédiée aux formations délivrées par votre Fédération et qui vous a été remise avec le livret de l'Assemblée Générale.

# RAPPORT D'ACTIVITES 2010/2011

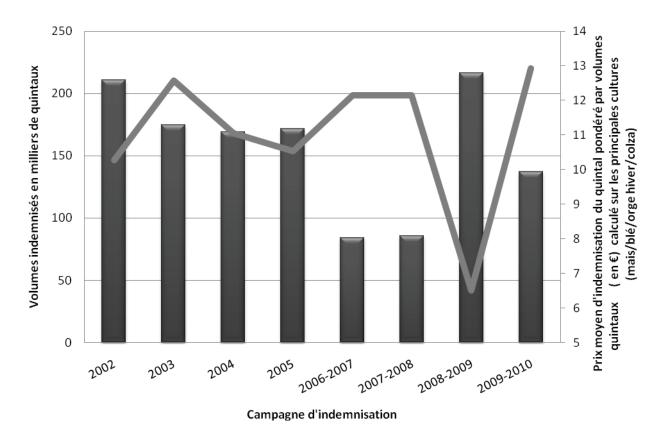
# Campagne d'indemnisation des dégâts de gibier 2009-2010.

La campagne dégâts de gibier 2009-2010 en quelques chiffres clefs :

2.844 dossiers ont été enregistrés du 01 juillet 2009 au 30 juin 2010, soit 7% de moins que sur la campagne précédente.

Le montant de l'indemnisation des dégâts de gibier atteint 1.658.000 € contre 1.887.216 € en 2008-2009, soit une baisse de 12%.

Cette diminution du montant des indemnisations est liée principalement à la baisse des quintaux de maïs indemnisés (-70 000qx /2008-2009).



2009-2010 est marquée par la remontée des cours d'indemnisation des denrées agricoles. Un quintal de blé tendre d'hiver indemnisé en 2009-2010 vaut 65% plus cher que lors de l'exercice précédent et passe de 10.5€/ql en 2008-2009 à 17.40€/ql en 2009-2010.

Pour mémoire, les différents tarifs d'indemnisation des denrées agricoles sont déterminés lors de quatre réunions de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa formation spécialisée "indemnisation des dégâts de gibier" (CDCFS FS).

Ces réunions paritaires où siègent représentants agriculteurs et chasseurs, sont réparties sur l'année en fonction des grandes périodes culturales, à savoir :

- 15 septembre : tarifs des grandes cultures tel que colza, blé, orge, ...
- 15 décembre : tarifs des maïs et autres tournesols, soja, ...
- 15 mars : tarifs des remises en état des prairies
- 15 juin : tarifs des pertes de récolte de prairies

Les prix départementaux des denrées sont déterminés dans une fourchette de tarifs établis préalablement par la commission nationale d'indemnisation sur la base des marchés agricoles.

#### La prévention des dégâts de gibier :

Pour la deuxième année consécutive la convention tripartite a permis la mise en place de 914 km de clôture électrique sur le département, soit 384km de plus que sur la campagne précédente. 63% de ces clôtures étaient destinées à la prévention des dégâts sur cultures de printemps, dont le maïs est le principal composant dans notre département.

Selon toutes vraisemblance, et même si le montant réel de l'économie réalisée est difficile à estimer, l'effort de prévention de l'ensemble des chasseurs n'est pas étranger à la baisse des volumes quintaux indemnisés.

La dynamique clôture instaurée depuis la campagne 2008-2009 porte donc ses fruits pour peu que le dialogue s'instaure localement entre chasseurs et agriculteurs.

#### Des efforts à maintenir en 2010-2011 :

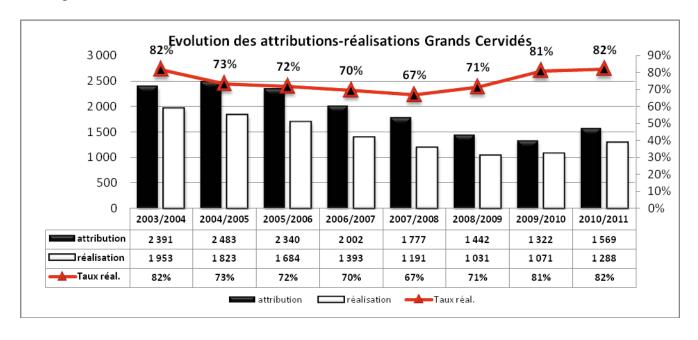
Le service technique grand gibier s'organise dorénavant dans une dynamique de prévention prospective. Avec le renfort de Florent JOLY, Agent Technique embauché dans le courant de l'automne 2010, les signataires 2008-2009 de convention tripartite clôture « maïs » sur la moitié Ouest du département ont pu être contactés à nouveau dans le courant de l'automne hiver 2010. Un point précis des besoins en clôture a pu être réalisé avec chacun, les conventions signées et toute la phase administrative de la procédure traitée. À la veille des semis de maïs du printemps 2011, les responsables de stocks clôtures peuvent donc livrer leur matériel en toute tranquillité. Ce mode opératoire sera réédité sur l'année en fonction de la sensibilité des cultures en place. Prochainement, un second Agent Technique "Clôtures" viendra renforcer les effectifs et réaliser le même travail sur la moitié Est du territoire.

En considérant la hausse du cours des denrées agricoles enregistrée depuis la dernière récolte (un quintal de blé vaut aujourd'hui aux alentours de 22€/ql), la campagne 2010-2011 s'annonce difficile. Le budget de 1.6 millions d'euros voté lors de la dernière Assemblée Générale du 17 avril 2010 sera par le fait inévitablement dépassé, il convient donc aujourd'hui de tout mettre en œuvre pour "limiter la casse" notamment en poursuivant les efforts entrepris dans la voie de la prévention des dégâts agricoles par la mise en place et l'entretien des clôtures électriques.

#### **GRAND GIBIER - PLAN DE CHASSE 2010/2011**

### GRANDS CERVIDÉS:

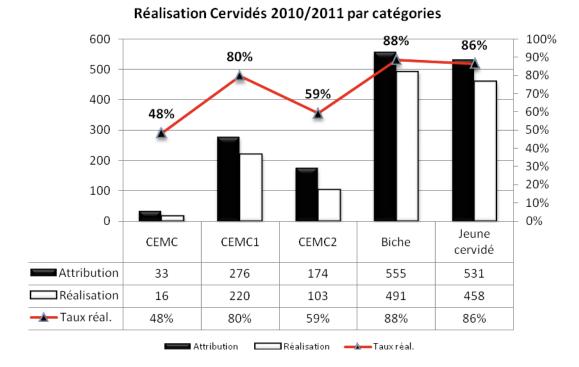
Le Cerf est chassé sur 5 massifs différents : Châtillon et Nord Châtillon, Deux Vallées, Montagne et Grolles, Vallée de l'Ouche et Cîteaux.



# État des prélèvements 2010/2011:

Après la forte baisse des indices de population constaté jusqu'en 2008 dont la baisse des attributions de 42% en 6 ans, les populations repartent à la hausse depuis la saison 2008-2009. L'attribution départementale 2010-2011 a été de 1.569 grands cervidés pour une réalisation de 1.288 grands animaux, soit 82% de réalisation, ce qui confirme la tendance évoquée cidessus. Cette année encore, on constate des zones où les concentrations d'animaux s'intensifient et posent des problèmes en termes de gestion des populations.

### Détail attributions-réalisations 2010/2011 :



On peut voir que seulement 48% des cerfs attribués à la vénerie sont réalisés, avec 10 cerfs de moins de 10 cors, 3 cerfs plus de 10 cors et 3 cerfs de 10 cors.

La nouvelle politique de gestion des cerfs coiffés dans le département mise en œuvre depuis le début de saison 2010/2011, par la diminution des attributions de cerfs, à permis "d'économiser" 19 cerfs C2 et 21 cerfs C1.

Les nouvelles règles de prélèvements qui ne permettent plus de baguer un C1 à l'aide d'un bracelet C2, et qui fixent la limite C1/C2 à 10 cors au lieu de 8, font baisser les taux de réalisation de 6% pour les cerfs C1, et de 22% pour les cerfs C2.

Ceci met en évidence une réelle difficulté à prélever des cerfs C2, preuve que notre population de cerf mâle est jeune.

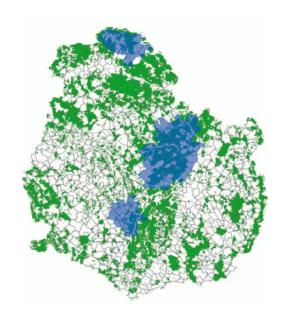
Une économie s'est faite sur les réalisations d'animaux C1 historiquement bagués C2. On peut donc espérer sur le long terme retrouver une population vieillissante, à condition de continuer les efforts entrepris cette saison.

Pour les biches et les faons, le taux de réalisation est à la hausse (+6% par rapport à la saison 2009/2010) et ce malgré l'augmentation des attributions, +33% pour les biches et + 20% pour les faons.

Ceci confirme le constat de terrain des chasseurs ainsi que celui fait lors des suivis de populations (voir résultats des comptages ci-dessous).

<u>Suivi des populations de grands cervidés</u> : <u>Méthode</u> : <u>comptages de nuit avec phares</u> :





Comme tous les ans des comptages des grands cervidés sont organisés sur les principaux massifs du département par la Fédération et/ou l'ONF.

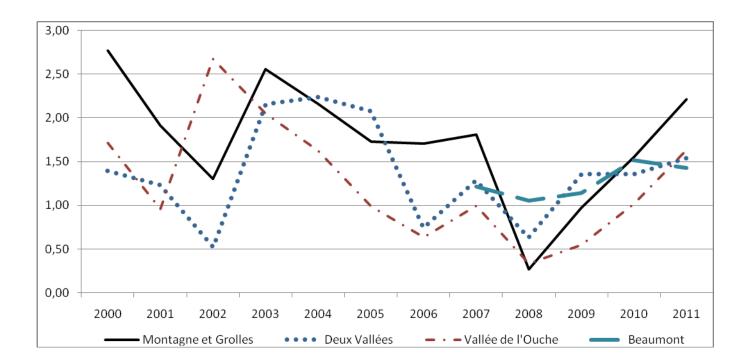
Sur les 4 zones du département que sont : Montagne et Grolles, Deux vallées, Vallée de l'Ouche et Beaumont, les comptages sont réalisés par les Techniciens fédéraux et les Administrateurs locaux, aidés de chasseurs volontaires. Sur les autres secteurs : Cîteaux, Hautes-Côtes et Châtillon, les comptages sont placés sous l'autorité de l'ONF.

Le protocole appliqué est celui de "l'indice nocturne ONCFS". Il permet de recenser grâce à l'utilisation de phares puissants les contacts de grands cervidés sur des circuits préétablis et identiques d'années en années.

La donnée kilométrique résultant de l'ensemble des circuits parcourus est primordiale car c'est elle qui permet de transformer le nombre de contact en un indice d'abondance kilométrique.

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent l'historique des données de comptages sur les 4 secteurs sous responsabilité FDC 21 :

Massif	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montagne et Grolles	892	615	419	824	696	556	549	583	86	313	499	712
IK (322km)	2.77	1.91	1.30	2.56	2.16	1.73	1.70	1.81	0.27	0.97	1.55	2.21
Deux Vallées	251	222	94	388	403	374	134	231	114	245	244*	277*
IK (180km)	1.39	1.23	0.52	2.16	2.24	2.08	0.74	1.28	0.63	1.36	1.36	1.54
Vallée de l'Ouche	219	123	342	262	208	126	81	127	43	70	130	209
IK (128km)	1.71	0.96	2.67	2.05	1.63	0.98	0.63	0.99	0.34	0.55	1.02	1.63
Beaumont	/	/	/	/	/	/	/	117	102	110	146	138
IK (96.5)								1.21	1.06	1.14	1.51	1.43



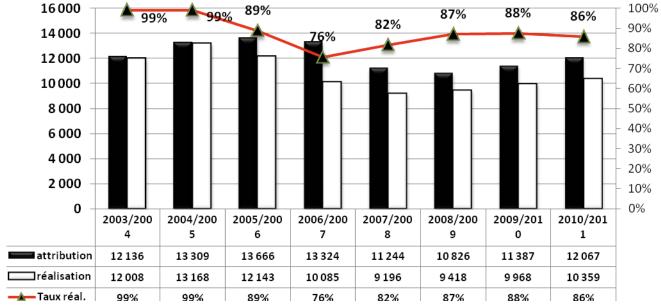
D'une manière générale, les comptages cerfs réalisés sur 2010/2011 montrent une augmentation de l'indice d'abondance, qui confirme ainsi les retours de terrain des chasseurs d'une population en hausse, tendance déjà observée l'année passée.

Il semble aujourd'hui important d'être vigilant quant aux niveaux des futures attributions pour la prochaine campagne 2011/2012.

Ces attributions devront être cohérentes avec le niveau de la population, afin d'éviter tout débordement en terme de dégâts de gibier.

#### CHEVREUIL:

# Attributions-réalisations Chevreuil



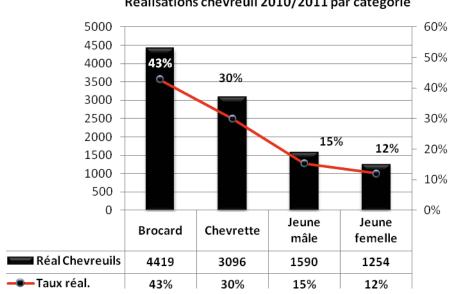
Les attributions 2010/2011 ont été à la hausse avec 12 067 chevreuils attribués, soit +5% par rapport à la campagne 2009/2010.

Cette évolution reste identique à celle enregistrée la saison précédente. Ceci confirme que le chevreuil se porte mieux sur le département depuis la saison 2007/2008, après 4 années de

Afin de continuer sur cette lancée, il faut rester vigilant sur l'état sanitaire du plus petit de nos grands gibiers qui reste très fragile (plusieurs cas de mortalités ont encore été constatés cette

Pour cela la règle dite du "tiers" reste une référence pour conserver et maintenir une population équilibrée.

La chasse à l'approche est autorisée à partir du 1<sup>er</sup> juin, elle représente 249 prélèvements sur le département du 1<sup>er</sup> juin au 14 septembre.



Réalisations chevreuil 2010/2011 par catégorie

43% de brocards, 30% de chevrette, 27% de chevrillards, on est encore loin de la gestion idéale par tiers!

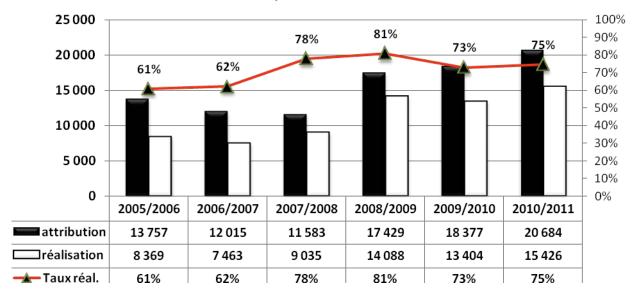
Les populations de chevreuils font l'objet de toute notre attention notamment par l'intermédiaire des CTL et des GIC "grands gibiers" pour proposer les plans de chasse.

La situation est plus ou moins différente suivant les unités de gestion. Même si la majorité des populations sont aujourd'hui considérées comme stables voire en progression, il ne faut pas perdre de vue que la plupart des unités de gestion sont éloignées des préconisations de prélèvements.

De nombreux outils de suivis des populations existent (poids des chevrillards, mesure des os longs, indice de pression sur la flore, indice kilométrique, ...) afin de permettre aux chasseurs de mieux anticiper les baisses de populations, comme celles connues en 2006/2007.

#### **SANGLIER:**

Attributions - réalisations sangliers depuis la création du plan de chasse

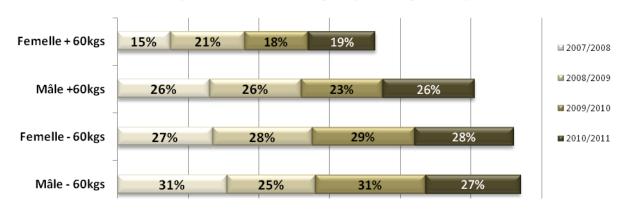


L'attribution (20.684) et la réalisation (15.426) 2010/2011 ont été marquées chacune par une hausse d'environ 2.000 animaux par rapport à 2009/2010. Malgré cela, le taux de réalisation est de 75%.

Ce taux de réalisation présente une certaine stabilité dans le temps, en oscillant entre 73% et 81% sur les 4 dernières années (moyenne 76.7%). Il reste très convenable d'autant plus que sur le même laps de temps de 4 ans, les attributions sangliers n'ont cessé d'augmenter en passant de 11.583 attributions en 2007/2008 à 20.684 attributions en 2010/2011, soit une augmentation de 78,6%.

Compte tenu de la dynamique des populations de cette espèce, selon toute vraisemblance, et malgré les efforts entrepris, les niveaux de populations de sangliers continuent de croître.

#### Historique de réalisation sanglier par catégorie de poids



Les prélèvements sangliers 2010/2011 ont été, comme depuis 4 ans, orientés vers la classe d'âge "jeune", avec 55% de sangliers de moins de 60 Kg (28% de femelle et 27% de mâles). Pour les animaux de plus de 60 Kg la tendance se confirme, à savoir un faible taux de prélèvement chez les femelles (19 %) contre 26 % de prélèvement pour les mâles.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la réalisation des attributions sangliers pour la saison 2010/2011 au travers des différentes modalités de réalisation du plan de chasse proposées aux chasseurs :

Périodes	01/06 au 14/08	15/08 au 14/09	15/09 au 14/10	15/10 au 28/02
Modalités de réalisation du plan de chasse	Tir individuel uniquement	Tir individuel + battue dans les cultures agricoles sur demande DDT	Tir individuel + battue	Tir individuel + battue après l'ouverture au bois
Prélèvements	224 sangliers	93 sangliers	359 sangliers	14 750 sangliers
% du prélèvement total	1,3%	0,5%	2,2%	96%

Les niveaux de populations de sangliers font l'objet de toute notre attention notamment par l'intermédiaire des CTL et des GIC "grands gibiers" afin de maîtriser au plus juste l'équilibre agro-cynégétique.

La situation est différente suivant les unités de gestion, des problèmes de maîtrise des populations subsistent dans de nombreux secteurs.

Les principales causes en sont :

- des pressions de chasse insuffisantes,
- des périodicités de chasse déséquilibrées (protection des cultures aux périodes sensibles),
- l'agrainage massif et irrégulier de surcroit non dissuasif

#### **SANITAIRE**

# ÉCHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE :

### Rappel du contexte

La Fédération des Chasseurs, a été a nouveau sollicitée en 2009 par l'Entente Rage Zoonoses (E.R.Z) pour participer à un projet cartographique sur la présence réelle du parasite de l'échinococcose alvéolaire chez le renard sur notre département.

Pour mémoire, l'échinococcose alvéolaire est une zoonose (= maladie transmissible à l'Homme), non curable et potentiellement mortelle.

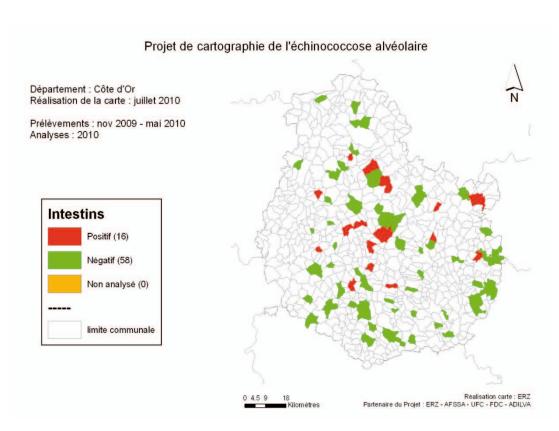
Nous avions déjà collaboré de 2002 à 2004 aux prélèvements de 200 fèces de renards avec un résultat de 6 cas positifs.

Ce nouveau projet consiste à prélever une centaine de renard par tirs de nuit sur le département.

Ces prélèvements sont répartis sur des unités de quadrillage de 80 km² environ, durant une période située pendant l'automne/hiver.

Les animaux prélevés doivent être rapatriés vers le laboratoire départemental d'analyse pour que soient examinés leurs intestins.

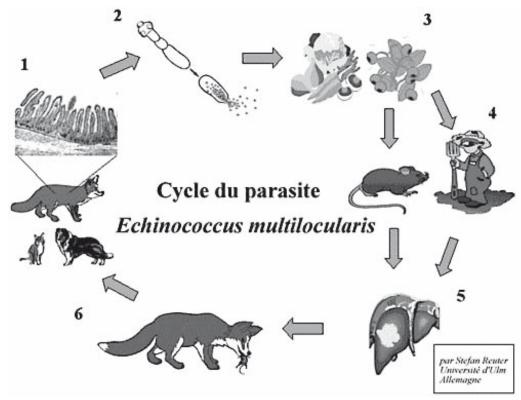
Suite aux prélèvements effectués en 2009/2010 les premiers résultats sont les suivants :



# Liste des communes positives

Aignay le Duc, Blaisy Bas, Bordes Bricard, Bretigny, Echalot, Fontaine française, Marcilly s/Tille, Normier, Origny, Remilly en Montagne, Salmaise, Seigny, Semezanges, St Léger Triey, Vandenesse en Auxois, Villeberny.

# RAPPEL DU CYCLE DU PARASITE:



Cycle de l'échinococcose alvéolaire.

- Le ténia se trouve dans les villosités de l'estomac de l'hôte principal qu'est le renard.
   Le ver libère des segments ovigères contenant des millions d'œufs microscopiques éjectés dans les fécès.
- Les œufs souillent les végétaux domestiques ou sauvages comme les baies.
- Les rongeurs et les humains consomment ces produits et ingèrent les œufs.
- Les œufs qui ne reconnaissent pas leur hôte principal pour devenir adultes s'installent dans la parenchyme du foie de ces nouveaux hôtes intermédiaires et grossissent lentement.
- Les rongeurs se font manger à leur tour, ils transmettent les parasites à leur prédateur qui devient infesté également et le cycle peut démarrer à nouveau. Parfois les rongeurs sont aussi les proies de chats ou de chiens. Ceux ci deviennent alors des réservoirs d'infestation pour leur maître.

#### FIÈVRE CATARRHALE OVINE :

# Rappel

Les prélèvements ont été effectués sur grands cervidés dans deux massifs : Vallée de l'Ouche et GIC de l'Ource (sud-est de Châtillon), durant deux saisons de chasse 2008/2009 et 2009/2010 soit un total de 195 animaux, dont 166 étaient analysables en sérologie. Les prélèvements consistaient à récupérer du sang et la rate sur chaque animal, ainsi que des utérus de biche

# Résultat général – Sophie ROSSI Dr Vétérinaire ONCFS:

"Les résultats de cette étude, en Côte-d'Or comme dans le reste de la France suggèrent que les populations sauvages de Cerfs ont été largement touchées lorsque l'infection a émergé chez les bovins en 2008-2009, traduisant une transmission très aisée des troupeaux domestiques vers les hardes sauvages de cerfs, en dépit du fait que les bovins et les cerfs n'occupent pas les mêmes biotopes. L'analyse des facteurs influençant cette inter-transmission est en cours.

En 2008-2009, certains cerfs étaient infectés en période d'inactivité du vecteur (hiver) ; par ailleurs des indicateurs de circulation virale étaient toujours observés en 2009-2010, cas un an après que les troupeaux domestiques aient été largement vaccinés.

Ces résultats laissent supposer que le virus pourrait persister dans les populations sauvages de cerfs en France et dans le reste de l'Europe (*Falconi et al. in press*).

Bien qu'ayant largement circulé chez le Cerf en France (et dans le reste de l'Europe), il semble que la FCO a eu un très faible impact sur la survie et le succès reproducteur en milieu sauvage. Un suivi sur le plus long terme des populations de cervidés est requis pour pouvoir discuter la possibilité de persistance des virus de la FCO en milieu sauvage.

Il serait également intéressant dans le futur de prolonger ce type d'enquête épidémiologique sur certains territoires de référence, sur une base annuelle, pour surveiller l'émergence de nouvelles maladies à vecteurs (très probable avec le réchauffement climatique).

On redoute notamment l'arrivée en Europe de la maladie hémorragique des cervidés, qui, comme son nom l'indique, serait beaucoup plus virulente pour la grande faune que les virus de la FCO."

#### **TUBERCULOSE BOVINE:**

Suivi 2010/2011

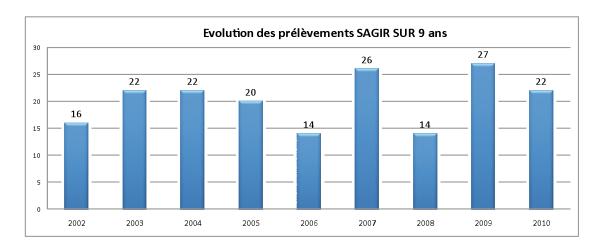
	Sangliers analysés	Cevidés analysés	Blaireaux analysés	Chevreuils
Vallée de l'Ouche	<b>62 / 100</b> 4 positifs dont 2 porteurs de lésions tub.	11 / 30 tous négatifs	<b>323</b> 23 positifs	
Venaray / Vitteaux	<b>97 / 100</b> 3 positifs Avosnes, Hauteroche, Marigny le Cahouët	<b>21 / 20</b> tous négatifs	+ 2 renards	<b>19 / 20</b> aucune lésion
Hautes Côtes	<b>22 / 20</b> aucune lésion	<b>15 / 20</b> tous négatifs		
Lamarche / Longchamp	<b>33 / 40</b> 4 positifs Lamarche, Longchamp, St Léger Triey			
Zone blanche	<b>177 / 200</b> 1 suspicion : attente résultat de la culture	<b>85 / 80</b> tous négatifs	<b>262</b> tous négatifs	

Les analyses PCR\* ont toutes été réalisées (391 sangliers, 132 cervidés et 19 chevreuils). L'ensemble des résultats de culture n'est pas encore connu ; la moyenne de réaction est d'environ 100 jours.

La campagne de piégeage des blaireaux recommence, avec pour objectif 300 animaux à analyser en zone tuberculose, 300 en zone tampon (ex. zone blanche) Le piégeage devant se faire dans un rayon de 5 km autour des exploitations en zone tuberculose.

\* PCR est un sigle de l'anglais polymerase chain reaction, qui désigne une réaction en chaîne par polymérase. Il s'agit d'une méthode de biologie moléculaire d'amplification d'ADN in vitro (concentration et amplification génique par réaction de polymérisation en chaîne), afin d'étudier un fragment d'ADN particulier, dont la séquence est au moins partiellement connue. Il est nécessaire de faire une réplication enzymatique de ce fragment qui permettra de disposer de quantités manipulables d'ADN pour sa caractérisation, et dans ce cas ci de Mycobacterium bovis.

### RÉSEAU SAGIR - ANALYSES LABORATOIRE :

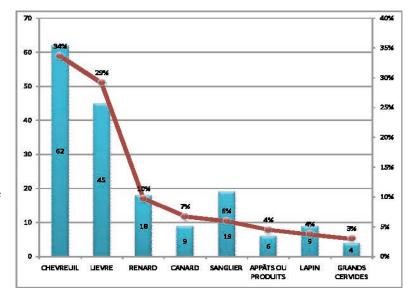


#### **RAPPEL**

SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres, en particulier des espèces dont la chasse est autorisée en France.

Ses objectifs sont essentiellement au nombre de trois :

- détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage;
- surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et mammifères sauvages;



- caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé des populations.

Cette surveillance générale et sur le long terme participe également à la connaissance des agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques.

L'acquisition de ces données est fondamentale pour les gestionnaires cynégétiques ainsi que pour les évaluateurs et les gestionnaires du risque.

Pour assurer cette surveillance épidémiologique, le réseau SAGIR s'appuie sur la détection de la mortalité des oiseaux et des mammifères sauvages et la détermination de son étiologie.

La surveillance repose sur un réseau d'observateurs de terrain, principalement des chasseurs, des techniciens des Fédérations départementales des chasseurs et des agents de l'ONCFS. Ces observateurs sont coordonnés par deux interlocuteurs techniques spécialisés dans chaque département, l'un de la Fédération départementale des chasseurs et l'autre de l'ONCFS.

Les animaux sauvages trouvés morts ou malades sont transportés par des personnes qui disposent d'une autorisation spéciale du Ministère en charge de l'environnement jusqu'au laboratoire départemental d'analyses vétérinaires où est réalisé le diagnostic. Certaines analyses particulières sont effectuées par des laboratoires spécialisés qui viennent en appui aux laboratoires de proximité.

L'ensemble des résultats est intégré dans une base de données nationale.

Les coûts du réseau SAGIR incombent principalement aux Fédérations départementales des chasseurs et à l'ONCFS.

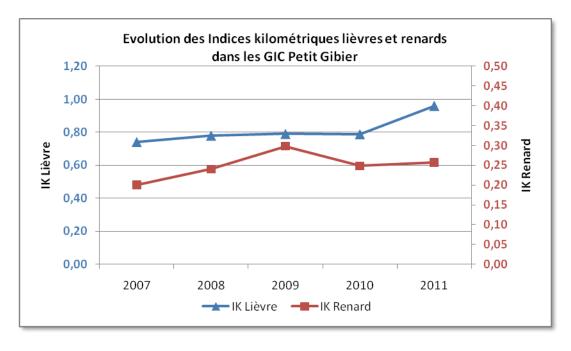
#### **PETIT GIBIER**

#### LIEVRE:

Ces dernières années, les populations de lièvres communs sont en légère hausse dans le département de la Côte-d'Or.

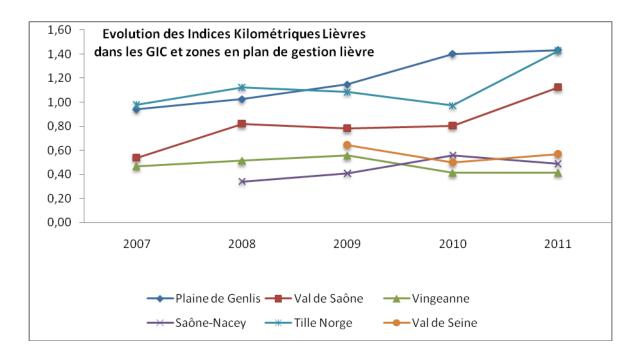
Des suivis de populations sont organisés sur les communes en plan de gestion lièvre, ainsi que sur les territoires des GIC Petit Gibier. Les méthodes de suivis sont basées principalement par la réalisation de dénombrement nocturne à l'aide d'un projecteur.

Elles permettent d'obtenir ainsi un nombre de lièvres par kilomètre parcouru appelé Indice Kilométrique. Cet indice comparé sur un minimum de 3 années, et sur un même territoire permet d'évaluer les tendances d'évolution des densités de lièvres.



Au total, la Fédération a organisé 15 opérations de comptages lièvres sur les GIC Petit Gibier et les secteurs en plan de gestion lièvre sur plus de 20 000 ha.

Près de 2.500 Km ont été parcourus pendant le mois de février soit 59 circuits sur 41 communes.



Au niveau départemental, les indices d'abondances sont en hausse entre 2009 et 2011.

Ces tendances d'évolution sont calculées pour chaque secteur et chaque commune afin de suivre les populations de lièvres et aussi celles de renards.

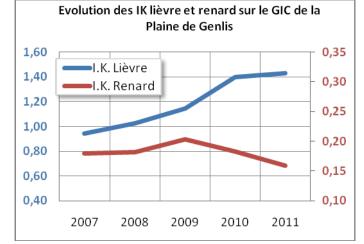
De nombreuses études scientifiques ont démontré la forte influence de la prédation du renard sur le lièvre

#### Relation lièvre et renard :

Les résultats observés sur le GIC de la Plaine de Genlis montrent bien cette relation prédateur – proie.

Preuve qu'une régulation des populations de prédateurs tels que le renard est

indispensable pour le développement des populations de lièvres.



### Ferme expérimentale du Lycée Agricole de Tart le Bas :

Dans le cadre d'un partenariat avec le Lycée Agricole de Quetigny, votre Fédération a organisé une battue à blanc afin de dénombrer les lièvres et perdrix présents sur la ferme expérimentale du lycée agricole. Accompagné des élèves et professeurs du lycée ainsi que des chasseurs locaux, 250 ha de plaine ont été prospecté.

Malgré des conditions météorologiques non favorables, les densités de lièvres ont été estimées entre 8 à 15 lièvres aux 100 ha.

#### Perdrix

La perdrix rouge et la perdrix grise étaient présentes toutes deux dans le département à l'état naturel.

Le printemps et l'été 2010 ont été favorable à la reproduction des perdrix grises et rouges. En effet sur les secteurs en GIC "petit gibier", des suivis de la reproduction sont organisés et les résultats de cette année sont encourageants.

#### **PERDRIX GRISE:**

Malgré des effectifs reproducteurs relativement faibles, une bonne réussite de la reproduction a été observée avec plus de 6 jeunes perdreaux / par poule, signe d'une bonne reproduction. Cette réussite contraste avec les 3 dernières années catastrophiques pour la reproduction tant en Côte-d'Or qu'au niveau national.

#### **PERDRIX ROUGE:**

Concernant la perdrix rouge, peu de suivi sont mis en œuvre hormis dans le GIC du Val de Seine. Cependant, les observations de terrains des chasseurs et de la Fédération ont montré une bonne reproduction.

Cette tendance a été confirmée dans bon nombre de départements.

Preuve de cette réussite, de nombreuses sociétés de chasse ont constaté de la reproduction de perdrix rouges même sur des territoires ou l'espèce n'a jamais été présente à l'état naturel.

Forte de ces observations, votre Fédération va lancer une étude sur l'habitat de la Perdrix Rouge dans les secteurs viticoles (secteurs de prédilection de la perdrix rouge en Côte-d'Or). L'objectif de ce diagnostic déjà mis en œuvre en milieux méditerranéen est d'estimer la qualité potentielle d'un territoire pour la nidification de la perdrix rouge. Ce diagnostic sera basé sur une analyse paysagère, une analyse de la végétation et une évaluation de l'abondance des prédateurs.

#### **FAISANS:**

De nombreux repeuplements en faisans communs ont été effectués dans les GIC Petit Gibier avec l'aide technique et financière de la Fédération des Chasseurs de Côte-d'Or. Ces opérations s'inscrivent dans une démarche de Sociétés volontaires, qui ont préalablement, aménagé le territoire, régulé les prédateurs et mis en œuvre un agrainage régulier.

Afin de favoriser les repeuplements de cette espèce au sein de GIC Petit Gibier, la chasse du faisan commun est désormais encadrée par un plan de gestion.

Cette réglementation s'applique sur les GIC de la Plaine de Genlis, du Val de Saône, Saône-Nacey, et Val de Seine leurs enclaves et leurs périphéries.

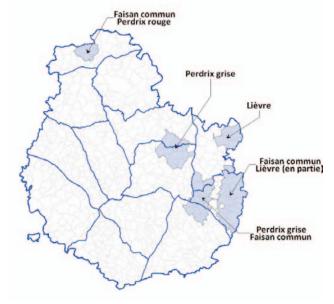
Un suivi des populations de faisans est organisé dans ces GIC. En 2010, dans le GIC du Val de Saône certains territoires ont un effectif reproducteur d'environ 10 coqs chanteurs aux 100 ha. Sur le GIC Saône-Nacey, des sociétés atteignent 6-

7 cogs recensés aux 100 ha.

L'Association Communale de Chasse de Soussey sur Brionne a atteint presque 5 coqs faisans aux 100 ha. Le succès reproducteur a été bon dans l'ensemble avec plus de 5 jeunes observés par poule présente en été.

# PLANS DE GESTION PETIT GIBIER:

L'objectif de ces plans de gestion est de permettre un développement durable des populations naturelles de petit gibier, notamment en prévoyant la mise en place de quotas par territoire de chasse en fonction de l'effectif estimé et de l'objectif recherché.



De plus, ces mesures doivent s'appliquer sur un secteur suffisamment vaste pour permettre le bon développement de l'espèce, et concerner l'ensemble des territoires de chasse (enclaves et périphérie comprises).

En 2010/2011, 5 plans de gestion ont été instaurés sur 71 communes.

Chaque détenteur de droit de chasse désirant chasser une espèce soumise à un plan de gestion sur sa commune, doit formuler une demande auprès de la FDC.

Ensuite, une commission est chargée de donner un avis sur ces demandes au Président de la Fédération qui notifie la décision d'attribution.

Les périmètres d'action de ces plans de gestion et les espèces concernées sont indiqués sur la carte ci contre.

Le plan de gestion lièvre a remplacé le plan de chasse lièvre sur les secteurs du Val de Saône et de la Vingeanne.

#### **CONVENTIONS DE GESTION PETIT GIBIER:**



Afin de répondre au mieux aux exigences des populations de petit gibier, de nouvelles conventions de gestion ont été élaborées.

Elles prévoient un partenariat privilégié entre la Fédération et un détenteur de droit de chasse souhaitant développer le petit gibier et prêt à s'engager sur un minimum de 3 ans.

Ces conventions déterminent les actions en faveur du petit gibier que le détenteur du droit de chasse devra conduire : aménagement du territoire, régulation des prédateurs, gestion des prélèvements, repeuplements,...

En contrepartie la Fédération s'engage à apporter son soutien technique et des aides financières bonifiées.

#### **CONCOURS SAINT HUBERT:**

Cette année a été organisé le 5<sup>ème</sup> concours Saint Hubert sur le territoire du GIC petit gibier du Val de Seine (au nord de Châtillon s/Seine). 12 duos chasseurs et chiens ont participé à cette journée conviviale, et où 4 chasseurs ont pu être qualifiés en finale régionale au Domaine de chasse du Boulay dans le Loiret.



Pour l'année 2011, ce concours se déroulera le samedi 8 octobre 2011 dans le Val de Saône et sera accueilli par l'ACCA d'Auxonne.

# Les objectifs du concours St Hubert :

L'exercice de la chasse par l'utilisation du chien de race et le développement de l'esprit Sportif du Chasseur dans le Respect de la nature ; Donner une image valorisante de la Chasse et des Chasseurs ; Développer l'utilisation des Chiens de race ; Engager les pratiquants à une meilleure connaissance du milieu ; Eduquer leurs comportements pour être en phase avec l'évolution de la société.



### AGENT TECHNIQUE "PETIT GIBIER":

Dans la continuité de l'engagement de votre Fédération en faveur du petit gibier, Cyril PARDON a été recruté en tant qu'Agent Technique "petit gibier".

Ses missions principales sont :

- l'animation des GIC petit gibier,
- l'animation des sociétés de chasse souhaitant développer le petit gibier sur leur territoire,
- le suivi de la faune sauvage.

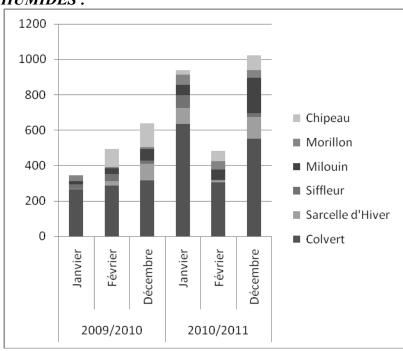
Chaque détenteur de droit de chasse ayant souscrit un contrat de service a été ou sera rencontré pour le conseiller sur les actions en faveur du petit gibier.

#### RESEAU OISEAUX D'EAU ET ZONES HUMIDES :

Ce réseau national permet de suivre les populations d'oiseaux d'eau migratrices.

Le suivi des populations d'oiseaux en période d'hivernage (de novembre à décembre) est assuré par la Fédération, l'ONCFS et l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau de Côte-d'Or sur les étangs de Laperrière sur Saône, de Fontaine-Française, la réserve des Maillys et l'ensemble de la Saône.

Cette saison 2010/2011 a été marquée par une bonne abondance de canards et surtout de la diversité (milouin, sarcelle, morillon,...).



#### RESEAU OISEAUX DE PASSAGE :

Afin de suivre les populations de certains oiseaux de passage (colombidés, alaudidés et turdidés), deux suivis nationaux ont été mis en œuvre.

Le plus ancien permet de suivre l'évolution des populations nicheuses en France des pigeons, grives, alouettes et d'autres espèces, tandis que le second, sert au suivi des populations en hivernage. La Fédération des Chasseurs de Côte-d'Or participe à ce suivi en réalisant 15 comptages par an.

Lors des recensements hivernaux, l'indice d'abondance du pigeon ramier était en hausse par rapport à l'hiver précédent.

#### BECASSE:

Réseau Bécasse : Des comptages sont réalisés au printemps par les correspondants de ce réseau afin de suivre les populations de bécasses nicheuses en période de croule.

Ils sont réalisés dans le département par des membres de la Fédération, des bénévoles et des agents de l'ONCFS.

Des opérations de baguages ont été effectuées par des agents de l'ONCFS et des bénévoles. Durant la saison 2009/2010, 81 bécasses ont été baguées en Côte-d'Or.

Ces opérations permettent de mieux appréhender les flux migratoires ainsi que de suivre l'évolution des populations de bécasses en hivernage par le calcul d'un indice d'abondance nocturne (nb de contact/durée de la sortie).

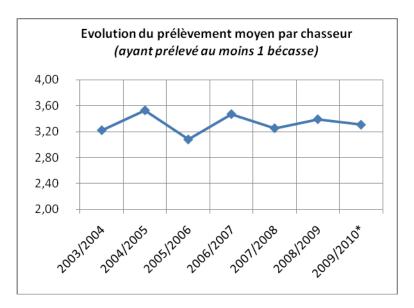
#### **BILAN DES CARNETS BECASSE:**

Avec un nombre de carnets bécasses retourné à la Fédération qui fluctue, voici un ratio permettant d'observer la tendance d'évolution des prélèvements.

Pour la saison 2009/2010, 3.533 carnets bécasses ont été délivrés.

Cependant seulement 2586 carnets étaient retournés à la Fédération, soit 78 %.

Au total 2865 bécasses ont été prélevées en 2009/2010.



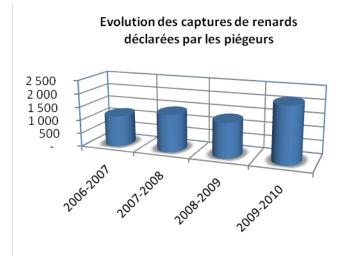
#### ESPECES CLASSEES NUISIBLES:

Le classement d'une espèce nuisble ne peut être décidé qu'au regard de certains motifs :

- 1) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ;
- 2) Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- 3) Pour assurer la protection de la flore et de la faune.

La Fédération réalise donc un rapport annuel sur l'évolution des populations d'espèces prédatrices ou déprédatrices ainsi que le bilan des dommages déclarés.

Ce rapport permet ainsi de justifier le classement au statut de nuisibles de certaines espèces

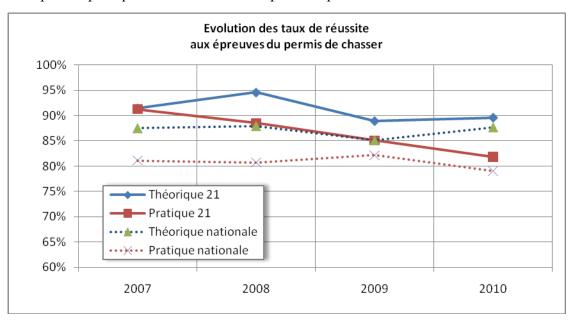


#### **FORMATIONS**

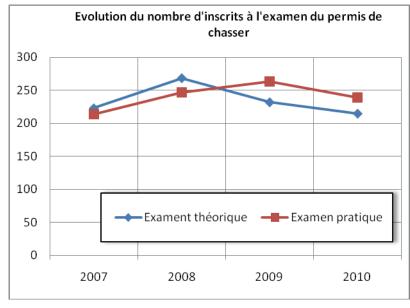
#### **EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER:**

L'obtention du permis de chasser est conditionnée par deux épreuves :

- Une épreuve théorique avec 212 candidats présents en 2010 avec un taux de réussite de 90%.
- Une épreuve pratique avec 226 candidats présents pour un taux de réussite de 82%.



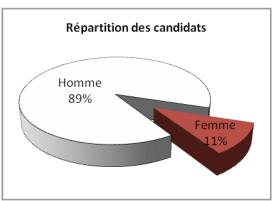
Préalablement aux examens les candidats suivent des formations obligatoires organisées par la Fédération. Ces dernières sont déterminantes dans la réussite des épreuves. En outre, des sessions d'examens blancs sont organisées.



Pour l'année 2010, cinq sessions ont été réalisées pour la formation du permis de chasser.

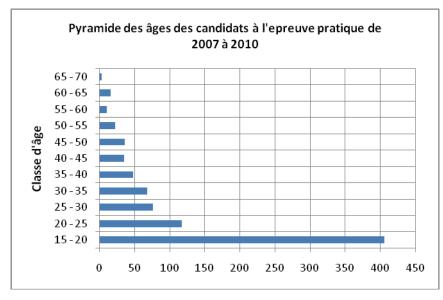
On constate globalement une stabilité du nombre de candidats avec plus ou moins 20 candidats par an.

À titre de comparaison, en 2008 nous avions 235 candidats contre 277 candidats pour 2005 et 280 candidats en 2006.



Toutefois, ce début d'année 2011 est prometteur ; au 1er avril 2011 plus de 160 candidats étaient déjà inscrits à l'examen du permis de chasser.

Afin de mieux connaître le profil des candidats nous avons analysé sur 4 ans différents paramètres (âge, sexe,..).



La proportion de femmes inscrites est restée stable ces 4 dernières années, représentant tout de même plus d'1 candidat sur 10.

Nous avons également analysé l'âge des candidats et on observe une certaines stabilité des classes d'âges sur ces

4 dernières années :

environ 2/3 des candidats avait moins de 25 ans.

Globalement on observe un meilleur taux de réussite à l'examen pratique du permis de chasser chez les jeunes candidats (moins de 25 ans).

Comme beaucoup de documents officiels, le permis de chasser adopte un nouveau format de la taille d'une carte de crédit.

Il est dorénavant entièrement plastifié.

A l'issue de l'examen pratique, le candidat ayant réussi l'épreuve se voit délivrer directement par l'Inspecteur du Permis de Chasser son permis de chasser.

Il peut ainsi aller valider son permis directement à la Fédération.





#### FORMATION CHASSE ACCOMPAGNEE:

Depuis plusieurs années, il est possible de pratiquer la chasse accompagnée et cela dès l'âge de 15 ans.

La Fédération organise 2 sessions spécifiques par an au passage de la demi journée de formation chasse accompagnée ceci avec la présence du parrain.

Durant son année de chasse le jeune sera accompagné et guidé par son parrain qui doit avoir au minimum 5 années de permis de chassé validé.

#### FORMATION CHASSE A L'ARC:

L'Arrêté Ministériel du 18 août 2008 encadre la réglementation de l'exercice de la chasse à l'arc. Il rend obligatoire la participation à une formation, dispensée par votre Fédération afin d'avoir accès à ce mode de chasse.

Votre Fédération a organisé trois sessions de formation avec l'association des Chasseurs à l'Arc de Côte d'Or (CHARCO) 35 archers ont été formé en 2010.

La journée de formation se déroule comme suit :

- Une matinée "théorique" qui aborde la réglementation, la sécurité, les différents types d'arc, les flèches, les techniques d'approche, d'affût et de tir. Les différents modes de chasse à l'arc sont également présentés avec leurs aspects réglementaires et sécuritaires.
- L'après midi pratique est consacrée notamment à du tir sur cible 3D d'une volée de flèches avec les différents types d'arc mis à disposition.

#### **INFORMATION SECURITE:**

Cette information à été relancée en 2008 mais ne rencontre malheureusement par un grand succès puisque seulement une session a eu lieu en 2010 pour 15 participants. Nous vous rappelons que cette formation est ouverte à tous les chasseurs même si elle s'adresse plus particulièrement aux Présidents de sociétés de chasse, chefs de traque, de lignes, ..., du fait de leurs responsabilités au sein de leur Société.

Elle se déroule sur une demi-journée avec une partie théorique au cours de laquelle sont développés les responsabilités du président de société de chasse, le déroulement d'une journée type de battues au grand gibier, les consignes de sécurité et enfin les accidents de chasse. La partie pratique de cette formation prévoit notamment du tir sur sanglier courant dans différentes conditions (au sol et depuis un mirador), la manipulation d'une carabine au poste et des évaluations de distance.

Afin d'améliorer cette formation, elle se déroulera sur 1 journée complète.

# **FORMATION PIEGEAGE:**

Toute personne désirant piéger se doit d'être titulaire d'un agrément de piégeur délivré par le Préfet. Cet agrément n'est donné qu'après avoir suivi une formation obligatoire dispensée par la Fédération des chasseurs.

Elle se déroule sur 2 jours avec une première journée théorique où sont par exemple abordés la réglementation, l'utilisation des différents types de pièges et le statut des différentes espèces, leur biologie, ...

La deuxième journée pratique est consacrée à la manipulation et la pose de différents pièges.

87 candidats ont été formés en 2010 par la FDC en collaboration avec l'Association Départementale des Piégeurs de Côte d'Or (A.D.P.C.O).

La Fédération incite et encourage la pratique du piégeage (subventions matériels, ...), une mesure indispensable pour réguler les espèces nuisibles d'un territoire et assurer le développement du petit gibier notamment.

#### FORMATION GARDE CHASSE PARTICULIER:

La nouvelle réglementation oblige depuis maintenant 2 ans, tout candidat souhaitant devenir garde chasse particulier à suivre une formation obligatoire dispensée par la Fédération des chasseurs de Côte d'Or.

Cette formation se déroule sur 2 jours ½ au cours desquels la réglementation impose de présenter :

- Les notions juridiques de bases exposées par l'avocat de la Fédération : Me LABBE.
- Les droits et devoirs du garde particulier, la déontologie et les techniques d'interventions présentés par M. VOINSON et M. LOISON de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S).
- Les notions d'écologie et de biologie de la faune sauvage sont présentées par la Fédération.

Lors des 2 sessions organisées au sein de la Fédération en 2010, 30 candidats ont suivi la formation.

#### FORMATION A L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE :

L'Arrêté d'application sur l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale a été publié le 18 décembre 2009.

La Fédération des Chasseurs a commencé ses premières formations en septembre 2009, et depuis, 367 personnes ont été formées à cette examen.

Des sessions seront prévues en 2011 en fonction d'un nombre suffisant d'inscrit.

#### RAPPEL POUR L'ANALYSE DE LA TRICHINE SUR SANGLIER

#### Cession à l'atelier de traitement

- Le prélèvement est réalisé par les services vétérinaires.
- Il est envoyé dans un laboratoire agréé.
- L'analyse est payée par la D.D.P.P (car perception d'une redevance sanitaire payée par l'atelier).

#### Cession directe au commerce de détail et pour les repas de chasse ou d'associations

- Le prélèvement est réalisé par le chasseur (langue entière ou pilier du diaphragme)
- Il est envoyé par le chasseur dans un laboratoire agréé avec une fiche d'accompagnement.
- La fiche, avec le résultat, est renvoyée directement au chasseur.
- La carcasse est remise au commerce de détail avec la fiche prouvant le résultat négatif de l'analyse (exception : consigne possible chez le commerçant en attente du résultat si pas de vente).
- L'analyse est payée par le chasseur.

Cession directe au consommateur final (membres de la société, voisin etc....)
Information à transmettre :

Se « Le sanglier peut être porteur d'un parasite, la trichine. C'est pourquoi la viande de sanglier doit toujours être bien cuite à cœur. »

#### ADHÉRENTS DE VOTRE FÉDÉRATION

Au 31 mars 2011, votre Fédération compte 1 363 détenteurs de droit de chasse adhérents (Adhérents plan de chasse, Adhérents territoriaux volontaires → adjudicataires, ...). Le nombre d'adhésion territoriales diminue légèrement par rapport à l'année dernière : -10 détenteurs (-0,7 %)

Toujours au 31 mars 2011, la Fédération enregistre 13 074 validations de permis. Ce chiffre continue de progresser ; pour mémoire :

	Validations		Δ
2004/2005	10 798		
2005/2006	10 687	-111	- 1,03 %
2006/2007	10 725	+ 38	+ 0,36 %
2007/2008	11 393	+ 545	+ 5,08 %
2008/2009	12 098	+ 705	+ 6,18 %
2009/2010	12 679	+ 581	+4,80 %
2010/2011	13.074	+ 395	+ 3,12 %

À ce jour, la Fédération départementale des Chasseurs de Côte-d'Or enregistre donc 14 437 adhérents!

# RAPPORT FINANCIER

La solidité financière de votre Fédération permet aujourd'hui d'envisager plus sereinement des résultats 2010/2011 qui s'annoncent sous de moins bons auspices.

Comme l'an passé, vous trouverez ci-joint :

- Les états financiers complets
- Le détail des activités fonctionnement et dégâts
- Les rapports du Commissaire aux Comptes
- Les budgets 2011/2012 par activité

### Comptes de l'association:

À l'équilibre l'an passé, le résultat comptable est cette année nettement bénéficiaire, tant sur la partie dégâts que sur le volet fonctionnement. La solidité financière de la Fédération permet aujourd'hui d'envisager plus sereinement les résultats de l'exercice 2010/2011 qui s'annonce d'ores et déjà sous de moins bons auspices.

La pression sur les dégâts a été moins forte cette année, malgré une augmentation du prix des denrées. Le volet fonctionnement ressort également en bénéfice, grâce notamment au produit exceptionnel tiré de la cession de notre participation dans la Société qui gérait l'ancien magazine "Chasseurs de l'Est". Dans l'ensemble, nous pouvons aujourd'hui être satisfaits de cette situation financière maîtrisée.

Au 30 juin 2010, les dettes exigibles s'élèvent à 2 267 112 Euros. Face à cela les moyens dont dispose l'association sont de 4 234 602 Euros, soit un fonds de roulement de 1 967 490 Euros nécessaire au fonctionnement de votre Fédération. Un tel niveau n'a, à ce jour, jamais été atteint. Il traduit la capacité de la Fédération à faire face à ses engagements à court terme, qui s'annoncent aujourd'hui en croissance exponentielle sur le volet indemnisation.

#### Budget 2011/2012:

Sur l'activité dégâts, le budget est en forte augmentation par rapport aux dépenses de l'exercice écoulé. Le total des charges a ainsi été estimé à 3 607 000 Euros dont 2 700 000 Euros au titre de l'indemnisation des dégâts. L'estimation est complexe mais elle a été construite sur la base des premières constatations de l'exercice en cours et des informations dont nous disposons sur les rotations culturales. Cette estimation est volontaire, car elle tient également compte de notre engagement de promouvoir une chasse responsable, où la prévention est au cœur de nos préoccupations. Sur le volet des recettes, pour atteindre l'équilibre financier, nous sommes notamment amenés à compléter le dispositif actuel par l'introduction d'une taxe exceptionnelle sur les Grands Cervidés, dans la mesure où ils occasionnent des dégâts accrus.

Concernant le budget fonctionnement, les dépenses sont en augmentation par rapport à celles de l'exercice écoulé et devraient atteindre 1 136 500 €. Elles demeurent néanmoins en ligne avec celles du budget précédent. Une nouvelle ligne a été introduite, qui consiste dans la promotion de la collecte de viscères auprès des adhérents et se matérialisera des aides octroyées aux adhérents qui mèneront des actions spécifiques dans ce domaine. Quant aux recettes budgétées, elles restent stables par rapport aux recettes de l'exercice écoulé après neutralisation des éléments exceptionnels. Nous budgétons notamment une stabilité du nombre de chasseurs sur le département. Le budget fonctionnement ressort ainsi légèrement bénéficiaire à hauteur de 200 €.

Au total, ces budgets devraient permettre de dégager un excédent global de 200 Euros.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

#### **EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée des adhérents, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- → le contrôle des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de Côte d'Or, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- → la justification de nos appréciations,
- → les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 29 octobre 2010. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la

Fédération départementale des Chasseurs de la Côte d'Or à la fin de cet exercice.

#### 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La procédure d'indemnisation des dégâts causés par les gibiers se prolonge sur plusieurs exercices du fait du délai qui s'écoule entre la déclaration du réclamant et la publication officielle des éléments d'indemnisation par les commissions compétentes. En conséquence de ces décalages, le coût des indemnisations au titre de la campagne couvrant l'exercice fait l'objet d'une « provision » à la clôture de l'exercice, basée sur le rapport moyen observé entre les indemnisations effectives et les demandes des réclamants. A postériori, des écarts sont constatés entre la coût réels et le des indemnisations connu provision postérieurement à l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Dijon, le 25 mars 2011

Le commissaire aux comples, SA EQUINOXE représentée par Thierry LOROT



BILAN ACTIF ASSOCIATION						
	Brut	Amortiss. provisions	Net au 30/06/2010	Net au 30/06/2009		
* ACTIF IMMOBILISE						
Immobil. incorporelles						
Frais financiers à amortir	-		-	-		
Déficits à amortir	-		-	-		
Trav.entretien modernisation Droit au bail	-		-	-		
Autres immob.incorporelles	78 677	65 019	13 658	25 005		
Immobil. corporelles						
Terrains	1 848	1 848	-	148		
Constructions sur sol propre	622 227	474 392	147 835	173 956		
Constructions / sol d'autrui	27 336	21 649	5 687	8 421		
Installations techniques Matériel & mobilier services	213 783	124 941	88 842	133 441		
Autres immobilisations corp.	253 488	185 606	67 881	92 959		
Immob. corporelles en-cours	200 400	100 000	-	-		
Avances et acomptes			-	-		
Immobil. financières Participations & créances rat			-	-		
Créances rat.à participations			-	-		
Autres immobilisations financ	1 564		1 564	3 792		
Actif immobilisé Total	1 198 923	873 455	325 467	437 722		
* ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières, approvis.	33 318		33 318	29 151		
En-cours	-		-	-		
Produits intermédiair.& finis	-		-	-		
Avances & acomptes /commandes	-		-	120		
Créances de fonctionnement						
Débiteurs & compts. rattachés	-		-	-		
Fournisseurs	-		-	-		
Personnel débiteurs divers	-		-	-		
Personnel avances	366		366	366		
Personnel prod.à recev.& div Etat Investissement	3 146 -		3 146	2 858		
Etat Fonctionnement	-		-	-		
<u>Divers</u>				010 -10		
Créances diverses	77 628		77 628	212 540		
Valeurs mobilières de placement Disponibilités	3 540 351 473 597		3 540 351 473 597	3 208 760 366 030		
Charges constatées d'avance	115 196		115 196	116 042		
Actif circulant Total	4 243 602	-	4 243 602	3 935 866		
* DEFICIT A DECURERED						
* DEFICIT A RECUPERER Déficit de l'ex. à récupérer						
Bonoit do Fox. a recuperer						
* CHARGES A REPARTIR /EX.						
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
TOTAL ACTIF			4 569 069	4 373 588		



	BILAN PAS	SIF ASSOCIATION	
		Net au 30/06/2010	Net au 30/06/2009
* FONDS PROPRES			
Fonds dotation sans dr.rep. Fonds de dotation sans dr.rep		1 142 334	1 142 334
Fonds dotation avec dr.rep. Valeur d'apport biens non aff Valeur d'apport biens affect. Fonds trésorerie sous contrat Subventions d'investis. s/c.		- - -	- - - -
Résultats cumul. à reporter Résultats cumulés à reporter	Résultat exercice	907 772 <b>251 851</b>	885 145 <b>22 626</b>
Subvention d'investissmt. Subvention d'investissement		-	-
Cptes de liaison long terme Comptes de liaison long terme		-	-
Provisions réglementées Provisions réglementées	TOTAL	- 2 204 057	-
	<u>TOTAL I</u>	2 301 957	2 050 105
* PROV./ RISQUES & CHARGI Provisions pour risques Provisions pour charges	<u> </u>	-	- -
	TOTAL II	-	-
* FONDS Fonds Dédiés sur lég et don.	TOTAL III	-	-
* DETTES  Emprunts et dettes établ.créd Découverts et concours bancaire Dépôts des hébergés Av.& acptes recus/prestations	es	- - - 15 060	4 107 - - 13 440
Dettes de fonctionnement  Dettes fournisseurs/cpts rat.  Dettes fiscales et sociales  Autres		150 089 39 803 -	382 838 37 053 317
Dettes diverses  Dettes/immob.et cptes rattac.  Dettes fiscales et sociales  Autres dettes		- 131 666 1 633 871	- 131 091 1 469 492
Produits constatés d'avance Produits constatés d'avance	TOTAL IV	296 623 <b>2 267 112</b>	285 145 <b>2 323 483</b>
Excédent de l'ex.à reverser Excédent de l'ex. à reverser			
Endedin do Fox. d Tovoldol	TOTAL V		
<u></u>	OTAL PASSIF	4 569 069	4 373 588



COMPTE DE RESULT	TAT ASSOCIATION	
	du 01/07/09 au 30/06/10	du 01/07/08 au 30/06/09
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	2 513 557	2 372 197
Produits des activités annexes Production immobilisée	9 954	12 182
Subventions de fonctionnement	197 684	270 033
Autres produits gestion cour.	979 851	1 014 441
Reprise de provisions & trans	16 934	1 800
Total produits fonction.	3 717 980	3 670 653
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	360 294	330 252
Charges sociales et fiscales	214 023	207 530
Charges connexes	-	
Autres rémunérations Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	320 360	377 630
Consommations	1 738 795	2 067 581
Services extérieurs	182 573	178 635
Autres services extérieurs	386 386	362 518
Impôts,taxes et vers. assim.	8 326	8 523
Autres charges courantes gest Dot. Amortiss. & Provisions	272 437 127 656	133 918 74 867
Total charges fonction.	3 610 850	3 741 454
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	107 130	- 70 801
Produits financiers	124 621	161 269
Reprise provisions & transf.C	-	
Charges financières	30	330
Dot. Amortiss. & Provisions  Résultat financier	- 124 591	160 939
Resultat ililanciei	124 331	100 939
RESULTAT COURANT	231 722	90 138
Produits exceptionnnels	317	3 528
Produits Cession Eléments Cédés	50 050	5 700
Reprise/amort. & provisions		
Charges exceptionnelles		66
Dot. Amortiss. & Provisions	0.007	400
Val.Net.Comptable Eléments Cédés  Résult. exceptionnel	2 287 <b>48 080</b>	400 <b>8 762</b>
result. exceptionner	40 000	0 7 32
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	27 951	76 275
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	251 851	22 626



COMPTE DE RESULTAT (F	FONCTIONNEMENT)	
	du 01/07/09	du 01/07/08
	au 30/06/10	au 30/06/09
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	10 032	18 656
Produits des activités annexes	9 954	12 182
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	77 707	47 736
Autres produits gestion cour.	979 793	1 014 389
Reprise de provisions & transfert de charges	16 934	1 800
Total produits fonctionnement	1 094 420	1 094 763
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	252 206	217 966
Charges sociales et fiscales	150 436	136 970
Charges connexes	-	-
Autres rémunérations	-	-
Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	59 509	46 604
Consommations	54 780	62 266
Services extérieurs	93 625	102 508
Autres services extérieurs	238 572	208 632
Impôts,taxes et vers. assim.	7 396	7 623
Autres charges courantes gest	95 592	85 612
Dot. Amortiss. & Provisions	77 523	65 407
Total charges fonction.	1 029 639	933 588
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	64 781	161 175
Produits financiers	70 017	85 608
Reprise provisions & transf.C	30	- 220
Charges financières Dot. Amortiss. & Provisions	30	330
Résultat financier	69 987	85 <b>27</b> 8
RESULTAT COURANT	134 768	246 453
Produits exceptionnnels	_	3 300
Produits exceptionimes  Produits Cession Eléments Cédés	50 050	5 700
Reprise/amort. & provisions	- 1	3 700 -
Charges exceptionnelles	_	66
Dot. Amortiss. & Provisions	_	-
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	2 287	400
Résult. exceptionnel	47 763	8 534
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives Reprise déficit antérieur	15 704	40 490
·	400.007	044407
RESULTAT DE L'EXERCICE	166 827	214 497



COMPTE DE RESU	ILTAT (DEGATS)	
	du 01/07/09 au 30/06/10	du 01/07/08 au 30/06/09
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT  Produits des prestations  Produits des activités annexes  Production immobilisée	2 503 526 - -	2 353 541 - -
Subventions de fonctionnement Autres produits gestion cour. Reprise de provisions & transfert de charges	119 977 58 -	222 297 52 -
Total produits fonction.	2 623 560	2 575 890
CHARGES DE FONCTIONNEMENT  Rémunérations du personnel Charges sociales et fiscales Charges connexes Autres rémunérations	108 088 63 587 -	112 286 70 560 -
Personnel extérieur Honoraires (concours perm.)	- - 260 851	331 026
Consommations Services extérieurs Autres services extérieurs Impôts,taxes et vers. assim. Autres charges courantes gest Dot. Amortiss. & Provisions  Total charges fonction.	1 684 015 88 948 147 814 930 176 845 50 133 <b>2 581 211</b>	2 005 315 76 127 153 885 900 48 306 9 460 2 807 865
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	42 349	- 231 975
Produits financiers Reprise provisions & transf.C Charges financières Dot. Amortiss. & Provisions  Résultat financier	54 604 - - - - <b>54 604</b>	75 661 - - - <b>75 661</b>
RESULTAT COURANT	96 953	- 156 314
Produits exceptionnnels Reprise/amort. & provisions Charges exceptionnelles Dot. Amortiss. & Provisions	317 - - -	228 - - -
Engagements à réaliser  Résult. exceptionnel	- 317	228
Reprise excédent antérieur Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives Reprise déficit antérieur	- 12 247 -	- 35 785 -
RESULTAT DE L'EXERCICE	85 023	- 191 871

# ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 4 569 068,78 Résultat (bénéfice) : 251 850,89

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29 octobre 2010 par le Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

#### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu pour valoriser le stock de marchandises.
- Charges à payer au titre des dégâts de gibiers : la charge à payer à la date de clôture concerne les dossiers des exercices antérieurs non encore soldés et les dossiers de la campagne 2009/2010 qui seront indemnisés dès que les cours des différentes denrées endommagées auront été déterminés. A la date de clôture, les cours définitifs n'ayant pas été fixés, les cours retenus sont ceux de la campagne précédente compte tenu des anticipations d'évolution des cours. S'agissant des quantités indemnisées, ce sont celles issues des déclarations provisoires et des déclarations de perte de récolte qui ont été retenues. Le rendement moyen a été retenu pour évaluer les quantités à indemniser.

#### 2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : NON APPLICABLE

Frais de recherche: NON APPLICABLE

Fonds commercial: NON APPLICABLE

# **ANNEXE**

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes
Immo. incorporelles
Immo. corporelles
Immo. financières
TOTAL
Amortissements et
provisions
Immo. incorporelles
Immo. corporelles
Titres équivalence
Autres immo. financ,
TOTAL

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
73 812,83	4 864,40	-	78 677,23
1 108 192,48	12 764,31	2 275,27	1 118 681,52
3 792,01	58,50	2 286,74	1 563,77
1 185 797,32	17 687,21	4 562,01	1 198 922,52
A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
48 807,89	16 211,12	-	65 019,01
699 267,40	111 444,32	2 275,27	808 436,45
-	-	-	-
-	-	-	-
748 075,29	127 655,44	2 275,27	873 455,46

<u>Créances représentées par des effets de commerce</u> : NON APPLICABLE

# Etat des créances:

Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance TOTAL

Montant brut	à 1 an au plus	à plus d' 1 an
1 198 922,52		1 198 922,52
4 243 601,72	4 243 601,72	-
5 442 524,24	4 243 601,72	1 198 922,52

L	Touu	us a	1 CCC V OII	morus	uans	103	posics	uu	Ullall	
р	rodui	its à	recevoir	inclus	dans	les	nostes	du	hilan	•

Valeurs mobilières de placement : NON APPLICABLE

# <u>Charges constatées d'avance</u>:

Cette rubrique ne contient que des charges constatées d'avance ordinaires liées à l'exploitation normale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

Charges à répartir : NON APPLICABLE

# **ANNEXE**

#### 3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social: Actions ou parts sociales NON APPLICABLE

# **Provisions**:

Néant au 30 juin 2010.

# Etat des dettes:

Etabliss. de crédit Clients acomptes Fournisseurs Dettes fisc. & sociales Autres dettes Produits const. d'av. TOTAL

	Mont. brut	A 1 an au +	plus 1 an - 5ans	A + de 5 ans
	-	-	-	
	15 060,00	15 060,00		
	150 088,74	150 088,74		
S	171 469,62	171 469,62		
	1 633 870,85	1 633 870,85		
	296 623,25	296 623,25		
	2 267 112,46	2 267 112,46	-	-

<u>Dettes représentées par des effets de commerce</u> : NON APPLICABLE

Charges à payer incluses dans les dettes du bilan :

Emprunts et dettes établissements de crédit Euros	0,00 Euros
Fournisseurs	53 925,52 Euros
Dettes fiscales et sociales	131 666,21 Euros
Autres dettes	1 633 870.85 Euros

# Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'activité ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

## **ANNEXE**

#### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## Ventilation des produits de fonctionnement :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : NON APPLICABLE

La fédération n'est pas fiscalisée.

#### 5. AUTRES INFORMATIONS

<u>Rémunération des dirigeants</u>:

NON APPLICABLE

NON APPLICABLE

## Effectif moyen:

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise & Techniciens	2	
Employés	6	
Ouvriers	-	
TOTAL	14	-

## Engagements donnés:

Effets escomptés non échus.	. Euros
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	. Euros
Crédit-bail immobilier	. Euros
Autres engagements	. Euros

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite ne sont pas recensés dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010

Un contrat a été souscrit auprès d'un organisme extérieur.

<u>Dettes garanties par des suretés réelles</u> :

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L.612-5 DU CODE DE COMMERCE

#### **EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article 25-2 du décret du 1er mars 1985, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L 612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1 er mars 1985 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Indemnités versées aux administrateurs

<u>Personnes concernées</u> : l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

<u>Nature et objet</u> : la Fédération reverse des indemnités aux membres du Conseil d'administration au titre des frais de déplacement et de représentation qu'ils engagent sur l'exercice.

<u>Modalités</u>: conformément à la réglementation applicable aux fédérations départementales de chasseurs et à l'article 8 des statuts, la Fédération a procédé aux remboursements suivants sur présentation des pièces justificatives (en euros):

- BELIN	3.699,04
- BIJARD	376,35
- CHALUMEAU	1.728,91
- HENNEQUIN	632,17
- LAMBERT	706,68
- MONOT	3.088,85
- PINARD	517,76
- RIGAUD	2.994,10
- SANZ	709,49

Dijon, le 25 mars 2010

Le commissaire aux comptes SA EQUINOXE représentée par Thierry LOROT

EQUINOXE représentée par Thierry LORO

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2010

Palais des Congrès de Dijon Salle Clos de Vougeot à 09 heures 45

- Accueil par le Président (600 places, salle trop petite)
- Composition du bureau de l'AG : idem du bureau du C.A.
- Rappel quant à la possibilité de vote individuel (délai d'inscription : 10h15)
- Remerciements personnalités présentes à la tribune dont Mme Alice ROZIE Souspréfète de Beaune, Mme Véronique MATHIEU députée Européenne, M. Joël ABBEY Vice-président du Conseil Général et Maire de Pontailler-sur-Saône représentant M. François SAUVADET Député et Président du Conseil Général, M. Yves LAPLACETTE délégué régional de l'ONCFS, Dr Fabrice CHEVALIER représentant Dr Pierre AUBERT Directeur départemental de la Protection des Populations, et dans la salle M. Benoît BORDAT Conseiller Municipal, représentant M. François REBSAMEN Sénateur-Maire de Dijon.
- Rappel des personnalités représentées ou excusées
- Minute de silence en mémoire des adhérents disparus dont M. Jean-Marie TRHO
- Rapport moral du président Pascal SECULA
- Rapport d'activité du secrétaire fédéral Michel MONOT
- Enoncé du protocole de vote suite à la clôture du bureau d'inscription : 11h00
- Allocution de M. Joël ABBEY
- Allocution de Mme la Sous-préfète Alice ROZIE
- Allocution de Mme la Députée Véronique MATHIEU
- Allocution du Dr Fabrice CHEVALIER
- Rapport de l'expert comptable au 30-6-2009 (M. Jean-Claude ANDRE)
- Rapport du commissaire aux comptes (M. Thierry LOROT)
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
- Présentation Budget prévisionnel 2009-2010 par Jean-Marc BELIN (Vice-président)
   pour la partie « fonctionnement » et Michel CHALUMEAU (Trésorier) pour le budget
   « dégâts » et « consolidé »
- Présentation des résolutions proposées :
  - Budget dégâts
  - o Affiliation titulaire plan de chasse inchangée à 60
  - o Redevance territoriale dégâts/hectare : bois = 0.50 à 8.55 , plaine = 0.10
  - o Bracelet sanglier hors parc variable: 30, 35 ou 40 selon les cas
  - o Bracelet sanglier parc inchangé à 10
  - o Bracelet chevreuil inchangé à 32,50
  - o Bracelet cerf C2 inchangé à 650
  - o Bracelet cerf C1 inchangé à 540
  - o Bracelet cerf indifférencié inchangé à 600
  - o Bracelet biche réduit à 275
  - o Bracelet jeune cervidé réduit à 210
  - o Timbre Grand Gibier : inchangé à 30

- o Budget Fonctionnement
- o Timbre fédéral : inchangé à 70
- o Timbre fédéral temporaire : 9 jours : inchangé à 35 , 3 jours : inchangé à 18
- o Contrat service petit gibier à l'hectare de plaine : inchangé à 0,10
- o Subvention jeune chasseur jusqu'à 21 ans sur timbre fédéral = 69
- Proposition dates d'ouverture et fermeture 2010-2011 par Michel COUTURIER
- Rapport d'activité de l'ONCFS (Marc VOISON)
- Approbation des résolutions :
- Annonce des voix inscrites pour l'AG : 3.366 (3.342 suffrages n-1)
  Annonce du décompte de voix présentes en A.G. = 5.171 (3.056 voix exprimables n-1)
- Les voix pour sont comptabilisées par déduction des voix contre et des abstentions.

**1**ère **résolution**: approbation des comptes au 30-6-2009 + quitus accordé au C.A. pour sa gestion + approbation du PV de l'AGO 18.4.2009, des rapports et rapport spécial du commissaire aux comptes (art. L 612 Code de Commerce)

0 contre

0 abstention

Unanimité pour : résolution adoptée

**2**ème **résolution** : affectation du résultat de 22.626,39 □en report à nouveau

0 contre

0 abstention

Unanimité pour : résolution adoptée

**3**ème **résolution :** approbation du budget prévisionnel 2010-2011 (compte fonctionnement + compte dégâts + compte consolidé + cotisations statutaires)

0 contre

1 abstention (39 voix)

Résolution adoptée

**4**ème **résolution** : examen du vœu : avancer la date d'ouverture du lièvre (49 signatures Côted'Or) : **vœu rejeté tant sur la forme que sur le fond** 

5ème résolution : ratification des dates d'ouverture et de fermeture telles que présentées

1 contre (37 voix)

0 abstention

Résolution adoptée

• Questions diverses : Concentration grands animaux ?

Attributions sanglier + importantes que demandées ?

Attributions sanglier : possibilité dde supplémentaire ??

Tir du cerf au brame?

Tir du daguet?

Parc National : des nouvelles ?

Respect des limites des territoires!!

## • Résultat des élections au Conseil d'Administration :

Michel CHALUMEAU 3.951 voix ; réélu Pascal SECULA 3.839 voix ; réélu Michel MONOT 3.464 voix ; réélu Gabriel HENNEQUIN 3.388 voix ; réélu

Dominique NAULOT
Daniel LOISELET
Alain GENELOT
Didier LEPINE

3.154 voix ; élu
2.926 voix ; élu
2.795 voix ; élu
2.730 voix ; élu

Éric GOURMAND 2.662 voix ; non élu Jean-Claude ORECHCIONI 1.768 voix ; non élu

- Allocution de clôture du Président
- Trompes de chasse (Rallye des trompes de l'Ouche) puis banquet annuel lors duquel sont remises des médailles d'Honneur de la FDC 21



	Réalisé 2009/2010	Budget 2011/2012
Achats Marchandises	9 410	11 000
Fonctionnement	93 894	97 000
Frais Administratifs	24 205	20 000
Communication	61 839	88 000
Locaux	28 585	29 000
Honoraires	53 342	40 000
Assurances	8 332	9 000
Documentation	1 698	2 000
Cotisations (FRC, FNC, SNCF,)	55 679	58 000
Vie Associative (loc. AG, CTL, Secteurs)	17 163	20 000
Sous-traitance et maintenance informatique	6 638	2 000
Permis de chasse (quote-part Norges)	8 404	12 000
Veille sanitaire	8 525	17 000
Départementalisation Collecte Viscères	-	20 000
Frais de déplacements (Permanents)	13 689	17 000
Frais de déplacements (CA)	14 268	15 000
Frais de réception	29 561	23 000
Subventions Appel à projets	76 503	120 000
Subvention Aide Jeunes Chasseurs	29 266	-
Impôts et taxes	23 100	22 000
Frais de personnel	402 641	443 700
Divers	1 109	2 800
Amortissements	79 809	68 000
TOTAL CHARGES	1 047 660	1 136 500

	Réalisé 2009/2010	Budget 2011/2012
Contrats de services Petit Gibier	4 020	5 000
Ventes diverses de marchandises	6 011	5 000
Participation des candidats (permis)	7 674	9 500
Subventions Conseil Régional	31 505	31 500
Participations société Jachères	2 650	-
Autres subventions	-	20 400
Dommages et intérêts s/transactions	5 364	5 000
Timbre Fédéral	859 950	844 000
Subventions Guichet Unique	43 552	43 500
Participation chasseurs Guichet Unique	31 960	33 800
Affiliations Plans de Chasse à FDC	81 420	80 000
Produits exceptionnels	70 363	9 000
Revenus financiers	70 017	50 000
TOTAL PRODUITS	1 214 487	1 136 700

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	166 827	200
-------------------------	---------	-----

## **BUDGET DEGATS 2011/2012**



	Réalisé 2009/2010	Budget 2011/2012
Indemnisation dégâts	1 584 882	2 700 000
Vacations estimateurs et indemn. Km	324 540	330 000
Achats bracelets cervidés et sangliers	73 099	60 000
Achat graines intercultures /jachères	17 710	23 000
Ferme Petite Montagne	22 885	20 000
Clôtures : achats consommables	45 697	35 000
Clôtures : déplacements et installations	58 640	60 000
Clôtures : entretien (conv. tripartite)	148 870	55 000
Frais de fonctionnement	24 798	26 000
Honoraires	29 331	30 000
Impôts et taxes	13 176	9 000
Charges de personnel	171 675	190 000
Subventions intercultures / jachères	27 250	21 000
Autres subventions	715	-
Investissements (amortissements)	50 133	48 000
TOTAL CHARGES	2 593 400	3 607 000

	Réalisé 2009/2010	Budget 2011/2012
Timbre départemental Grand Gibier	339 900	
Plan de Chasse Sangliers	1 225 804	
Redevance territoriale SAI	1 223 604	3 030 000
Plan de Chasse Grands Cervidés	546 037	
Surcotisation exceptionnelle Grands Cervidés	-	
Bracelets : Chevreuil	369 590	406 000
Bracelets : Sangliers parcs	18 970	12 000
Timbre national Grand Gibier (péréquation)	113 374	100 000
Revenus Financiers	54 604	50 000
Subvention Région	6 920	-
Autres Produits (bracelets matériel)	3 225	9 000
TOTAL PRODUITS	2 678 424	3 607 000

RÉSULTAT DÉGÂTS	85 024	-
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT (report)	166 827	200
RÉSULTAT FÉDÉRATION	251 852	200

## Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 avril 2011

### Résolution 1

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2010, du rapport moral du Président présenté en début d'Assemblée Générale, du rapport d'activités, du rapport financier et des rapports du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale décide :

- d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2010 arrêtés par le Conseil d'Administration tels qu'ils vous ont été présentés,
- de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion dudit exercice,
- d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2010,
- d'approuver la convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce présentée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions entre la société et ses dirigeants.

## **Résolution 2**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2010, s'élevant à 251 851 Euro, en report à nouveau.

### Résolution 3

L'Assemblée Générale approuve la proposition de nomination d'un Commissaire aux Comptes et de son suppléant.

#### Résolution 4

L'Assemblée Générale approuve les budgets 2011/2012 suivants :

- budget de fonctionnement,
- budget dégâts,

ainsi que le montant des cotisations statutaires.

## **Résolution 5**

Pour financer les dégâts de gibiers et les frais d'estimations directement liés, il vous est proposé de retenir l'une des quatre solutions suivantes :

- 1) L'option A: Timbre départemental Grand Gibier maintenu à 30€, bracelets Sangliers maintenus aux tarifs de la saison précédente, Redevance territoriale Sanglier par paliers, bracelets Grands Cervidés maintenus aux tarifs de la saison précédente, sur-cotisation exceptionnelle de 114€ par animal attribué;
- 2) L'option B: Timbre départemental Grand Gibier maintenu à 30€, tarifs des bracelets Sangliers réduits de 10€, Redevance territoriale Sanglier par paliers, bracelets Grands Cervidés maintenus aux tarifs de la saison précédente, sur-cotisation exceptionnelle de 114€ par animal attribué;
- 3) L'option C: Timbre départemental Grand Gibier porté à 50€, bracelets Sangliers maintenus aux tarifs de la saison précédente, Redevance territoriale Sanglier par paliers, bracelets Grands Cervidés maintenus aux tarifs de la saison précédente, sur-cotisation exceptionnelle de 76€ par animal attribué;
- 4) L'option D: Timbre départemental Grand Gibier porté à 50€, tarifs des bracelets Sangliers réduits de 10€, Redevance territoriale Sanglier par paliers, bracelets Grands Cervidés maintenus aux tarifs de la saison précédente, sur-cotisation exceptionnelle de 76€ par animal attribué.

## Résolution 6

Il vous est proposé de ratifier la proposition des dates d'ouvertures et de fermetures telles que présentées, hors les dates d'ouvertures et de fermetures fixées nationalement.

# PROPOSITIONS DE VOS COTISATIONS 2011/2012

Affiliation des titulaires de Plan(s) de Chasse		60	Inchangé
Redevance territoriale dégâts  Bois / Friches / Landes		uoin ai contuc	
(à l'Ha plan de chasse)	Prairies / Cultures	voir ci-contre	
		Vert:	voir ci-contre
Prix du bracelet Sanglier		Orange:	voir ci-contre
		Rouge:	voir ci-contre
Prix du bracelet Sanglier parc (agré	é)	10	Inchangé
Prix du bracelet Chevreuil		32,50	Inchangé
	CEMC2	650	Inchangé
	CEMC1	540	Inchangé
Prix du bracelet Cerf	CEMC – Indifférencié	600	Inchangé
	CEF – Biche	275	Inchangé
CEIJC – Jeune		210	Inchangé
Sur-cotisation exceptionnelle Grands Cervidés		voir ci-contre	
Prix du Timbre Départemental Grand Gibier		voir ci-contre	
Prix du Timbre Fédéral		70	Inchangé
	9 jours	35	Inchangé
Prix du Timbre Fédéral temporaire	3 jours	18	Inchangé
Prix contrat de service Petit Gibier (à l'Ha de plaine)		0,10 /Ha	Inchangé
Jeunes de 16 ans jusqu'à la date anniversaire des 21 ans  ➤ « <u>Subvention Jeunes</u> » sur Timbre Fédéral  (remboursement = timbre fédéral à 1 □uro)		69	Inchangé

Prix du Timbre Départemental Grand Gibier

Option A	Option B
30	20
35	25
40	30
voir ci-contre	

114

Choix 1 30

Choix 2		
50	50	
Option C	Option D	
30	20	
35	25	
40	30	
voir ci-contre		

76

76

	Vert		
Prix du Bracelet Sanglier	Orange		
	Rouge		
Redevance territoriale Sanglier			
Sur-cotisation exceptionnelle Grands Cervidés			

## Redevance territoriale Sanglier - CHOIX 1 -

(densité SAI = densité d'attribution initiale SAI n-1 aux 100 Ha boisés)

	Option A	Option B
plaine =	0,20	0,20
$0 < \text{densité SAI} \leq 1$	0,30	0,30
$1 < \text{densité SAI} \leq 2$	0,65	0,65
$2$ < densité SAI $\leq 3$	0,95	1,00
$3$ < densité SAI $\leq 4$	1,20	1,30
$4 < densité SAI \leq 5$	1,60	1,90
$5 < densité SAI \leq 6$	2,20	2,65
$6 < densité SAI \leq 7$	2,90	3,65
$7 < densité SAI \leq 8$	3,75	4,85
$8 < densité SAI \leq 9$	4,80	6,25
$9 < densité SAI \leq 10$	6,05	7,90
$10 < densité SAI \leq 11$	7,60	10,00
$11 < densité SAI \leq 12$	9,45	12,25
$12 < densité SAI \leq 13$	11,75	14,95
$13 < densité SAI \leq 14$	14,50	18,10
$14 < densité SAI \leq 15$	17,75	21,75
$15 < densité SAI \leq 16$	21,60	25,95
16 < densité SAI ≤ 17	26,00	30,80
17 < densité SAI ≤ 18	28,00	31,85
18 < densité SAI ≤ 19	30,00	34,00
$19 < densité SAI \leq 20$	30,00	34,00
densité SAI > 20	30,00	34,00

 $\underline{Option\ A}: Timbre\ départemental\ Grand\ Gibier\ 30\quad ;\ bracelets\ SAI\ inchangés\ (30\quad -35\quad -40\ )$ 

Option B: Timbre départemental Grand Gibier 30 ; bracelets SAI réduits (20 - 25 - 30 )

Redevance territoriale Sanglier - CHOIX 2 -

(densité SAI = densité d'attribution initiale SAI n-1 aux 100 Ha boisés)

	Option C	Option D
plaine =	0,20	0,20
$0 < \text{densité SAI} \leq 1$	0,25	0,30
$1 < \text{densité SAI} \leq 2$	0,55	0,60
$2$ < densité SAI $\leq 3$	0,75	0,90
$3$ < densité SAI $\leq 4$	1,10	1,25
$4 < densité SAI \leq 5$	1,40	1,60
$5$ < densité SAI $\leq 6$	1,95	2,15
$6 < densité SAI \leq 7$	2,50	2,95
$7 < densité SAI \leq 8$	3,20	3,90
$8 < densité SAI \leq 9$	4,00	5,05
$9 < densité SAI \leq 10$	4,90	6,35
$10 < densité SAI \leq 11$	6,10	8,20
$11 < densité SAI \leq 12$	7,65	10,60
$12 < densité SAI \leq 13$	9,60	13,45
$13 < densité SAI \leq 14$	12,00	16,75
$14 < densité SAI \leq 15$	14,90	20,50
$15 < densité SAI \leq 16$	18,35	24,75
16 < densité SAI ≤ 17	22,50	29,40
17 < densité SAI ≤ 18	23,90	30,30
$18 < densité SAI \leq 19$	26,00	31,50
$19 < densité SAI \leq 20$	26,00	31,50
densité SAI > 20	26,00	31,50

 $\underline{Option\ C}: Timbre\ départemental\ Grand\ Gibier\ 50 \quad ;\ bracelets\ SAI\ inchangés\ (30\ -35\ -40\ )$ 

Option D: Timbre départemental Grand Gibier 50 ; bracelets SAI réduits (20 - 25 - 30 )